

21-87

Société par actions simplifiée au capital de 1 €
Siège social : 31 boulevard de la Tour-Maubourg à Paris (75007)
883 600 033 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à huit heures, au siège social, monsieur Matthew WILLIAMS, agissant en qualité de Président et Associé unique de la société 21-87, a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social, Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société au 7 rue Mariotte à Paris (75017) et de procéder à la modification corrélative du premier alinéa de l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant rédigé comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : **7 rue Mariotte à Paris (75017).** »

La rédaction qui suit demeure inchangée.

Cette décision est adoptée.

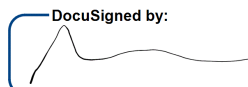
DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et consigné dans le registre des décisions.

Monsieur Matthew WILLIAMS
L'Associé unique

DocuSigned by:

15309EBEC69F436...